



Participation loyer structure

Par **hipopo2012**, le **30/09/2019** à **09:22**

Bonjour. Nous sommes 3 assistantes maternelles regroupées dans une même structure. (maison d'assistantes maternelles)

Nous accueillons 12 enfants en simultanée.

Nous avons un bail professionnel nous louons notre appartement à la mairie.

Pour faire face aux charges de cette structure tout comme une assistante maternelle à son domicile nous demandons une indemnité d'entretien aux parents qui se compte par jour de présence de l'enfant et ne peut pas être demandée si l'enfant est absent.

Il arrive que les parents décident de ne pas emmener leur enfant à la MAM pour raison personnelle.. Cela a un impact direct sur notre budget puisque dans ce cas il ne paiera pas d'indemnité d'entretien..c'est prévu comme cela dans les conventions collectives des assistantes maternelles et rien n'est encore prévu pour les MAM.

Pensez-vous que dans nos contrats avec les parents nous pourrions inclure une participation au loyer minimum en cas d'absence injustifiée de l'enfant en précisant bien que cela n'est pas une indemnité d'entretien qui elle prend en compte les frais d'eau d'électricité chauffage... Etc...?